

Compte rendu
Conseil communautaire du mercredi 9 mars 2016 à 17 heures
Salle de réunion de la Mairie d'Auzat

Le mercredi 9 mars 2016, à 17 heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle de réunion de la Mairie d'Auzat sur convocation du Président. Il a été établie une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent compte-rendu.

Le conseil communautaire était présidé par Monsieur MAGALHAES Jean, en qualité de Président. Il était assisté par le Directeur de la Communauté de Communes. Monsieur RAUZY Jean-Pierre a accepté d'assurer la fonction de secrétaire de séance.

Plus de la moitié des conseillers communautaires étaient présents ou représentés. Le conseil communautaire a donc pu valablement délibérer.

PRESENTS : MAGALHAES Jean, BERLUREAU Patrick, CAUJOLLE Marie-Line, CROS Yves, DUPUI Dominique, DUPUY André, EL YACOUBI Abdelhamid, GALY Gérard, GUAL Hélène, GUAL Jean-Luc, GUITART Mylène, LAFFONT Christian, LERY-MARFAING Marie, MARFAING Alain MIQUEL Thierry, PUJOL Philippe, RAUZY Jean-Pierre, ROMEU Aline, RUFFE Jean-Pierre, TERON Claude

PROCURATIONS : DANDINE Marie-Josée a donné procuration à LERY-MARFAING Marie, DUPUY Claude a donné procuration à GUAL Hélène, GARCIA Nadine a donné procuration à LAFFONT Christian

EXCUSE : BOUFAID Akim, DELPY Eric

Ordre du jour (modifié):

- ✓ Délibération : Echancier des attributions de compensation
- ✓ Délibérations :
 - Opération Ardoises
 - PIG
 - Tarif heures ménage internat
 - Dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget 2016 pour la Régie Goulier Neige
 - Convention ONF Goulier Neige
- ✓ -Demandes de subventions :
 - Luzenac Ariège Pyrénées
 - L'Ariégeoise
 - Conseil Local des parents d'élèves
 - Radio Pyrénées FM
- ✓ Questions diverses
 - Vente du matériel de l'aérospatiale
 - Nouvelle compétence de la communauté : Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)

Informations :

En préambule à ce Conseil « exceptionnel » en raison entre autre de l'urgence à délibérer sur l'adoption de l'échéancier de versement des attributions de compensation, Monsieur Le Président adresse ses chaleureux remerciements aux Conseils Municipaux des dix communes qui ont tous votés en faveur de l'acceptation du rapport de la CLECT et souligne que malgré nos divergences on peut se rassembler dans l'intérêt commun.

Une note d'information rédigée en commun par les trois communautés de communes sera diffusée prochainement pour informer la population concernant les décisions adoptées en cette année 2016, année « de décision et de sacrifices »

Madame ROMEU Aline indique qu'elle est déjà intervenue auprès de ses administrés pour les informer de l'augmentation des taxes qui est « le prix à payer pour se remettre à niveau, c'est le prix de l'agrandissement ».

Monsieur TERON Claude voit dans cette note un outil sur lequel chaque élu pourra s'appuyer pour communiquer, «on met le paquet dès le début »

Madame ROMEU Aline souhaite faire valoir et faire entendre la voix de Suc et Sentenac qui est favorable à l'intégration de Tarascon dans le périmètre de la future Communauté de Communes.

Monsieur RUFFE Jean-Pierre indique que dans tous les cas de figure il n'y a pas eu unanimité lors des votes aux précédentes réunions de la CDCI. Le vote portait sur une proposition de Mme La Préfète qui n'incluait pas Tarascon mais il n'y en avait pas d'autres (aurait-il fallu refuser la proposition ?).

Monsieur TERON Claude demande à notre représentant dans cette commission Monsieur J.P RUFFE de dire que l'on souhaite intégrer Tarascon et s'interroge sur l'attitude qu'il aurait fallu adopter lors du vote sur la Proposition de Mme La Préfète (fallait-il voter contre la proposition ?). Il soumet la question du bien fondé d'acter que la CCAV réitère son souhait d'intégrer Tarascon ce à quoi il est répondu que cela a déjà été voté.

Madame ROMEU Aline fait observer que « ce qui remonte de la réunion » c'est la surprise de ne pas voir Tarascon intégré ».

- Délibération échéancier de versement des attributions de compensation

VU le rapport de la CLECT du 12 février 2016 déterminant le montant des attributions de compensation entre l'EPCI et les communes,

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de bien vouloir aujourd'hui valider l'échéancier de reversement de ces attributions :

Informations :

L'échéancier présenté initialement lors de ce Conseil ne donnait pas satisfaction à de nombreux conseillers dans la mesure où il y avait dans la répartition mensuelle alternance de sorties et de recettes.

Monsieur BERLUREAU Patrick a mentionné succinctement la différence des règles de calcul adoptées pour la détermination des mensualités sorties et recettes.

Monsieur RUFFE Jean-Pierre fait part de son opposition à cet échéancier car « il manque des recettes en Mars ».

Il est décidé le principe de voter la délibération sur la base d'un échéancier à optimiser en fonction des remarques faites sachant que le résultat final sera identique. Il y aura lieu de s'assurer de la conformité de ce nouvel échéancier.

L'échéancier présenté ci-dessous est la version retenue.

| Echéancier 2016 de versement des attributions de compensation | | | | | | | | | | | |
|---|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------|
| Montants en € | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre | octobre | novembre | décembre | TOTAL |
| AUZAT | 267 801 | 89 267 | 89 267 | 89 267 | 89 267 | 89 267 | 89 267 | 89 267 | 89 267 | 89 268 | 1 071 205 |
| GESTIES | 0 | 0 | 0 | 0 | -28 | -28 | -28 | -28 | -28 | -28 | -168 |
| GOULIER | 0 | 0 | 0 | 0 | -5 213 | -5 213 | -5 213 | -5 213 | -5 213 | -5 215 | -31 280 |
| ILLIER-ET-LARAMADE | 5 474 | 1 825 | 1 825 | 1 825 | 1 825 | 1 825 | 1 825 | 1 825 | 1 825 | 1 824 | 21 898 |
| LERCOUL | 4 414 | 1 471 | 1 471 | 1 471 | 1 471 | 1 471 | 1 471 | 1 471 | 1 471 | 1 475 | 17 657 |
| ORUS | 0 | 0 | 0 | 0 | -574 | -574 | -574 | -574 | -574 | -576 | -3 446 |
| SEM | 0 | 0 | 0 | 0 | -2 150 | -2 150 | -2 150 | -2 150 | -2 150 | -2 149 | -12 899 |
| SIGUER | 14 315 | 4 772 | 4 772 | 4 772 | 4 772 | 4 772 | 4 772 | 4 772 | 4 772 | 4 768 | 57 259 |
| SUC-ET-SENTENAC | 0 | 0 | 0 | 0 | -6 376 | -6 376 | -6 376 | -6 376 | -6 376 | -6 376 | -38 256 |
| VICDESSOS | 0 | 0 | 0 | 0 | -7 356 | -7 356 | -7 356 | -7 356 | -7 356 | -7 358 | -44 138 |
| TOTAL à l'échelle CCAV | 292 004 | 97 335 | 97 335 | 97 335 | 75 638 | 75 638 | 75 638 | 75 638 | 75 638 | 75 632 | 1 037 831 |

NB :

- Montant positif : somme versée par l'EPCI à la Commune
- Montant négatif : somme versée par la Commune à l'EPCI

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de bien vouloir délibérer sur cette question.

| | | | | | |
|------|----|------------|---|--------|---|
| Pour | 23 | Abstention | 0 | contre | 0 |
|------|----|------------|---|--------|---|

Après discussion, le conseil communautaire a voté avec 23 voix pour et 0 voix contre,

AUTORISE Monsieur le Président à remplir et à signer toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

- Délibération Opération Ardoises

Monsieur le Président rappelle que le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises a mis en place un fonds de soutien aux toitures en ardoises et lauzes traditionnelles. Ce dispositif vise à financer le surcoût généré par l'usage et la pose d'ardoises et de lauzes à pureau dégressif par rapport aux ardoises calibrées posées au crochet. Il a donc pour objectif principal de valoriser les savoir-faire traditionnels, l'authenticité et la qualité du patrimoine.

La Communauté de Communes d'Auzat et du Vicdessos a souhaité s'associer à cette opération et intervenir financièrement aux côtés de la Région Midi-Pyrénées et du Département de l'Ariège.

A ce jour, un dossier a été déposé qui répond au cahier des charges. Il convient donc de décider de l'attribution de la subvention au propriétaire dont le dossier a reçu un avis favorable du comité technique « Ardoises » en date du 16 décembre 2015.

Le versement de cette subvention se fera sous réserve de l'achèvement des travaux.

Il s'agit de :

| NOM Prénom | Adresse de l'habitation concernée | Montant subvention en € |
|--------------|------------------------------------|-------------------------|
| CATHALA Yves | Quartier de Berny 09220 GOULIER | 2 329 € |

Information :

Monsieur RUFFE Jean-Pierre rapporte l'observation faite par le PNR qui constate que ce fonds n'avait pas été utilisé pendant plusieurs années par notre Communauté ce à quoi il est répondu que le coût de cette technique (pureau dégressif) était un frein pour les particuliers d'où de moindres demandes de subventionnement.

Monsieur le Président propose d'accorder la subvention de la Communauté de Communes visée ci-dessus dans le cadre de l'opération ardoise.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de bien vouloir délibérer sur cette question

| | | | | | |
|------|----|------------|---|--------|---|
| Pour | 23 | Abstention | 0 | contre | 0 |
|------|----|------------|---|--------|---|

Après discussion, le conseil communautaire a voté avec 23 voix pour et 0 voix contre,

- **Délibération P.I.G.**

Monsieur le Président rappelle qu'un Programme d'Intérêt Général été mise en place par la Communauté de Communes en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

Conformément à cette convention, il est prévu une participation notamment en faveur des propriétaires occupants.

A ce jour, il convient donc de procéder au versement de la subvention au propriétaire dont le dossier a reçu un avis favorable de l'A.N.A.H. et dont les travaux rentrant dans le cadre du P.I.G. viennent d'être achevés.

Il s'agit de :

| NOM Prénom | Adresse | Montant subvention en € |
|-----------------------|---------------------------------|-------------------------|
| Mme CARLARET Blandine | 11 B Arconac 09220 VICDESSOS | 894.00 € |

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de bien vouloir délibérer sur cette question.

| | | | | | |
|------|----|------------|---|--------|---|
| Pour | 23 | Abstention | 0 | contre | 0 |
|------|----|------------|---|--------|---|

Après discussion, le conseil communautaire a voté avec 23 voix pour et 0 voix contre,

- Délibération tarif des heures de ménage sur le centre d'accueil

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que la prestation ménage effectuée par le personnel de la Régie Montcalm Accueil Loisirs pour l'entretien de l'internat intercommunal s'élève à 22,50 € / heure (TTC) pour l'année 2016.

Information :

Le tarif est identique au précédent.

Le Conseil Communautaire après étude et en avoir délibéré :

- . **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président
- . **DECIDE** de fixer le tarif horaire pour la prestation ménage effectuée par le personnel de la Régie MAL à l'internat intercommunal comme défini ci-dessus pour l'année 2016
- . **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de bien vouloir délibérer sur cette question

| | | | | | | |
|------|----|------------|--|---|--------|---|
| Pour | 23 | Abstention | | 0 | contre | 0 |
|------|----|------------|--|---|--------|---|

Après discussion, le conseil communautaire par 23 voix pour et 0 voix contre,

- Délibération autorisation dépenses investissement avant le vote du Budget 2016 (Budget Régie Goulier Neige)

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Autorisation dépenses investissements avant le vote du budget 2016

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le budget primitif de la Communauté de Communes d'Auzat et du Vicdessos ne sera pas adopté avant fin mars 2016.

Il rappelle qu'en matière d'investissement et en vertu de l'article L.612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordonnateur peut engager, liquider et les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente, sous réserve d'y avoir été autorisé par le conseil communautaire.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Les dépenses d'investissements concernées sont les suivantes :

2181/21 Entreprise CANCELA Dépose volet fenêtre Situation 1 : 1 596.00 €

| | | |
|---|---|-------------|
| Entreprise CANCELA Dépose volet fenêtre Situation 2 | : | 2 258.40 € |
| Entreprise CANCELA Abri dameuse situation N° 1 | : | 23 425.85 € |
| Entreprise CANCELA Abri dameuse situation N° 2 | : | 3 472.68 € |

Information

Monsieur P.BERLUREAU signale que le montant de l'année précédente est de 58000€ et que le quart serait en principe de l'ordre de 14000€

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur cette question

Le président demande aux conseillers communautaires de bien vouloir délibérer sur cette question

| | | | | | |
|------|----|------------|---|--------|---|
| Pour | 23 | Abstention | 0 | contre | 0 |
|------|----|------------|---|--------|---|

Le conseil communautaire après étude et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président

-**AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente

Après discussion, le conseil communautaire a voté avec 23 voix pour et 0 voix contre,

- **Renouvellement de la convention d'occupation du terrain (ONF / Goulier Neige)**

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires s'ils ont des commentaires à faire quant au projet de renouvellement de convention d'occupation des terrains pour l'exploitation de la station de Goulier Neige. Dans le cas contraire, ils demandent aux conseillers communautaires de lui donner l'autorisation de conventionner avec l'ONF suivant le projet envoyé récemment.

Informations :

De façon générale les conseillers font part de leur indignation concernant cette convention car elle est exagérée de par les exigences qu'elle contient.

Le nombre des « enneigeurs » est à rectifier soit 15 au lieu de 5.

Madame ROMEU Aline propose de demander à la Préfète qu'elle nous concède l'utilisation gratuite de ces terrains qui appartiennent à l'Etat.

Les conseillers après en avoir débattu proposent d'adresser en priorité un courrier à l'ONF pour revoir les termes de cette convention (gratuité pour une entité publique qui exploite cette station avec difficulté). En fonction du résultat celui-ci pourra être complété par un deuxième courrier adressé dans les mêmes termes à Mme La Préfète.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur cette question

| | | | | | |
|------|----|------------|--|--------|--|
| Pour | 23 | Abstention | | contre | |
|------|----|------------|--|--------|--|

- Goulier Neige (autres points pour information)

Les informations suivantes sont communiquées par Monsieur Le Président :

Aucune nouvelles de la part des deux restaurateurs (chalet et emplacement parking) qui avaient été conviés à une entrevue préalable à l'établissement d'une convention avec l'occupant du domaine public ce qui est confirmé par Monsieur TERON Claude.

La cabane sur le parking gêne le déneigement (à revoir pour l'année prochaine).

Le responsable de la station a signalé des infractions relatives à l'utilisation des forfaits (forfaits «partagés » en 2 parties)

La deuxième dameuse a connu un incident de chenilles sur le haut des pistes (question à revoir avec Monsieur BOUFAID Akim.

- Demandes de subventions

Monsieur le Président présente les demandes de subvention reçues par la CCAV :

- L'Ariégeoise
- Luzenac Ariège Pyrénées
- Conseil Local des parents d'élèves

CCAV SUBVENTIONS 2016

| DETAIL DU COMPTE 6574 | | | | | |
|---------------------------|-----------------|-----------------|------------------|----------------|--|
| Organismes | BP 2014 | réalisé 2015 | Budget 2016 | % évolution | Observation |
| FCPE | 2 500.00 | 500.00 | 800.00 | 60.00% | demande 800 € : validé le 9 mars 2016 |
| Coopérative scolaire | 2 000.00 | 2 000.00 | 2 000.00 | 0.00% | validé le 22/01/2016 |
| Classe découverte | 6 042.00 | 0.00 | 7 500.00 | #DIV/0! | validé le 22/01/2016 |
| Amicale des Pompiers | 5 000.00 | 5 000.00 | 5 000.00 | 0.00% | Validé le 9 mars 2016 |
| Amicale du personnel | 1 500.00 | 1 500.00 | | -100.00% | en attente de demande |
| ARIEGEOISE | 2 500.00 | 8 000.00 | 2 500.00 | -68.75% | arrivée au plateau de beille demande 2500€ validé le 9 mars 2016 |
| ABS Aventure | 5 000.00 | 5 000.00 | 5 000.00 | 0.00% | validé le 22 janv 2016 |
| Ronde de l'isard | 4 000.00 | 4 000.00 | 4 000.00 | 0.00% | validé le 22/01/2016 |
| CAP MONTCALM | 4 000.00 | | 10 000.00 | #DIV/0! | validé le 22/01/2016 |
| Foyer Culture AUZATOIS | | | | | en attente du budget prévisionnel |
| T'Acompagni | 500.00 | 500.00 | | -100.00% | en attente de demande |
| Ariège initiative | 1 300.00 | 1 300.00 | | -100.00% | en attente de demande |
| MSN | 6 500.00 | 14 500.00 | | -100.00% | en attente de demande |
| Centre de formation rando | 1 500.00 | 1 500.00 | | -100.00% | en attente d'une demande |
| saint mathieu | 1 000.00 | 1 000.00 | | -100.00% | en attente de demande |
| Love blues in Sem | 1 000.00 | 1 000.00 | | -100.00% | en attente de demande |
| LUZENAC Ariège Pyrénées | | | non | | refusée le 9 mars 2016 |
| | | | | | |

Informations / débat :

Commentaire général sur les subventions :

Monsieur RUFFE Jean-Pierre fait observer que la commune d'Auzat subventionne « au-delà de son rôle » (Foyer culturel, Aînés.....).

Madame ROMEU Aline souhaite que les demandes soient étayées (bilans, projets ...etc) afin de décider en toute connaissance.

Monsieur RUFFE Jean-Pierre confirme l'existence du Centre de formation randonnée en réponse à une question de Monsieur TERON Claude Cette association n'a pas fait de demande.

L'amicale du personnel regroupe peu d'adhérents mais à brève échéance du regroupement Monsieur Le Président préconise d'être prudent sur ce point.

Subventionnement du LAP, avis défavorable, sera revu l'année prochaine à l'issue du

regroupement.

Madame ROMEU Aline est en faveur d'un vote pour un budget global dans lequel on puise pour subventionner uniquement les associations qui en font la demande (avec les justificatifs à l'appui). Le montant global est de 52100€, il n'est pas prévu de le modifier.

En raison de l'absence de nombreuses demandes de diverses associations, la question soumise au vote porte sur les demandes formulées par l'Ariégeoise, le LAP et la FCPE (résultats intégrés dans le tableau ci-dessus, validation / refus du 9 Mars 2016).

Six membres concernés par ces subventions ne souhaitent pas participer au vote et décident donc de s'abstenir.

| | | | | | |
|------|----|------------|---|--------|---|
| Pour | 17 | Abstention | 6 | contre | 0 |
|------|----|------------|---|--------|---|

Le conseil communautaire après étude et en avoir délibéré :

Après discussion, le conseil communautaire a voté avec 17 voix pour et 6 abstentions,

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires de la demande de Radio Pyrénées FM, cette dernière demande à la CCAV de participer à l'achat de l'émetteur pour un montant de 2 632 € HT.

Après discussion les conseillers proposent de valider cet achat contre un engagement de la station à promouvoir par le biais d'animations et de messages réguliers les structures et les événementiels de la vallée :

Notamment : les portes ouvertes de l'internat le 2 avril 2016 ; la station de Goulier Neige ; la Maison des Patrimoines et d'une façon plus générale la Station Sport Nature...

Un courrier sera adressé en ce sens à la société.

- **Questions diverses**
a. **Vente de matériel**

Le site de l'aérospatiale étant obsolète, Monsieur le Président propose de mettre en vente le matériel qui permettait son exploitation (voir liste ci-dessous) :

| Vente du matériel aérosatial | | | | |
|-------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------------------------|-------------------|
| Désignation | quantité | Prix neuf | estimation valeur actuelle | état |
| Marabout 12 places | 3 | 5 665 € | 800 € | moyen (à réparer) |
| Armoire Frigo | 1 | 2 500 € | 800 € | Bon (à réviser) |
| Four | 1 | 1 500 € | 400 € | moyen (à réparer) |
| Meuble neutre | 1 | 800 € | 400 € | moyen |
| Sauteuse | 1 | 3 000 € | 700 € | Bon (à réviser) |
| Table INOX | 1 | 500 € | 300 € | Bon |

1ère proposition Lot 2 500 €
2ème au détail

Deux solutions s'offrent à la collectivité :

- ✓ Vente en un lot unique : prix du lot 2 500€
- ✓ Vente au détail

Monsieur le Président demande aux Maires présents, avant de faire la publicité sur la vente de ce matériel, s'ils sont intéressés par cet achat.

Informations :

Le Conseil donne son accord pour la vente du matériel suivant les tarifs figurant dans le tableau ci-dessus.

Monsieur RUFFE Jean-Pierre indique son intérêt pour l'acquisition de ce matériel pour la commune d'Auzat mais souhaite au préalable en faire un examen avant prise de décision officielle.

b- Nouvelle compétence de la Communauté de Communes : Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires que l'EPCI a pris, lors du conseil communautaire de juillet, la compétence quant à la défense de la forêt contre les incendies. Cette compétence qui était jusqu'alors dévolues aux communes va nécessiter un plan d'investissement important dans les années à venir.

Le transfert de cette compétence communale doit s'accompagner d'un transfert de moyens pour que la CCAV puisse l'assumer.

Monsieur le Président demande que la CLETC se réunisse pour estimer le montant des attributions de compensation qu'il va falloir voter pour cette nouvelle compétence.

Informations :

Monsieur Le Président mentionne que les communes sont diversement équipées dans le cadre de la lutte contre les incendies (Gestiès est équipé, Suc et Sentenac a « quelque chose en route », Orus ?, Lercoul ?) et que suivant leur exposition il peut y avoir des situations à risque.

La séance est levée à 19 h 15.

**Le Président
Jean MAGALHAES**